

Formation

Réponse à une consultation 17.05.2019

## **Révision totale de la loi sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (LCMIF, RS 414.51)**

La promotion de la coopération internationale en matière de formation relève de la politique de formation de la Confédération, et ce depuis plus de vingt ans.

L'objectif de la présente révision totale est que la politique en la matière puisse réagir de manière plus flexible et autonome dans un environnement de la formation évoluant rapidement. Pour ce faire, il importe d'assouplir les instruments existants et de les coordonner. economiesuisse soutient la révision totale de la loi sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Cela dit, il est important qu'elle ne crée pas de nouvelles activités d'encouragement et que le Parlement continue de prendre les décisions stratégiques et financières relatives à l'orientation de la politique promotionnelle.